

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	23	23

Date de la convocation :	Le 05 mars 2024
Date de publication électronique :	Le 20 mars 2024

Séance du 19 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames DECAMP Annick, SANTUNE Nadine, TROUVAIN Corinne, Messieurs BARBILLON Philippe, BÉRANGER Didier, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, DESMOULINS Jean-Pierre, FERREIRA Olivier, FOURDRINIER Éric, GAGE Daniel, HEDUY Christian, HUCHETTE Grégory, HUVET Jean-Pierre, LE DROUMAGUET Hervé, LEBOEUF Jean-Pierre, LEBON Claude, LUISIN Arnaud, MESSIO Denis, PEYR Patrick, ROUGEAUX Éric, RUMEAUX Didier

Absents représentés : Daniel LARONZE par Arnaud LUISIN, Khristine FOYART par Éric FOURDRINIER, Sophie MERCIER par Jean-Pierre HUVET,

Absents non représentés : Jackie TASSIN, Alain FOURNIER, Florent MAZIERES, Jean-Pierre HAUDRECHY

Secrétaire de séance : Corinne TROUVAIN

Objet : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations dans le cadre d'une convention intracting

Vu l'article L100-4 du Code de l'Énergie fixant les objectifs de la politique énergétique nationale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SEZEO,

Vu le règlement de service de la compétence optionnelle éclairage public,

Vu la délibération n°2023-22 du 05 octobre 2023 approuvant le projet de rénovation des points lumineux à remplacer par du matériel LED et le recours au dispositif intracting de la Banque des Territoires pour son financement,

Considérant que le passage à LED de ces points lumineux permettrait de diminuer les consommations d'électricité de 55 % et représenterait une baisse des factures d'électricité évaluée à 316 871 € par an,

Considérant que le montant restant à financer après obtention de l'aide aux communes du Conseil Départemental de l'Oise et la valorisation des CEE est évalué à 2 389 616 €,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations une avance remboursable Intracting d'un montant total de 2 389 616 € et comprenant 2 versements dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

	Versement 1	Versement 2
Année de versement	2024	2025
Montant	812 470 €	1 577 147 €
Durée d'amortissement	13 ans	12 ans
<i>dont différé d'amortissement</i>	<i>1 an</i>	<i>1 an</i>
Taux d'intérêt annuel fixe	2 %	2 %
Typologie Gissler	1A	1A
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Amortissement	Déduit (échéances constantes)	Déduit (échéances constantes)
TEG	2 %	2 %

AUTORISE Monsieur le Président à intervenir à la convention de financement en Intracting et aux demandes de réalisation de fonds.

DÉSIGNE Olivier FERREIRA et Patrick PEYR pour siéger au Comité de Pilotage.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

